GRILLE DE TARIFICATION GÉNÉRALE

Selon le règlement 2024-11 adopté le 18 décembre 2024
Résolution 2024-12-345

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
Les municipalités de la MRC qui demandent une assistance pour les services de la MRC à des fins de confection de règlements d'urbanisme pour la municipalité (*ou selon une entente privée entre la MRC et la municipalité*) :	65,00 $/heure
Copie du Schéma d'aménagement en noir, sans les cartes grand format	40,00 $
Frais pour déposer une demande de dérogation relativement à l'application des normes en zone inondable telle qu'indiquée au Schéma d'aménagement	515,00 $
Dans l'éventualité où la MRC accepte la demande de dérogation dont il est question en 3.4.3, les frais pour mener le dossier à terme (modification du Schéma)	515,00 $

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	
Extrait du rôle ou de la fiche de propriété	1,00 $/page
Extraction de vente (Comparables)	31,00 $ (tarif minimum)
❑ Chaque vente supplémentaire	12,50 $
Attestation (sauf pour notaire, avocat ou tribunaux)	10,50 $/unité d'évaluation
Demandes particulières : (recherche, montages ou autres)	50,00 $/heure

SERVICE DE LA GEOMATIQUE	
Impression d'un document (temps de conception en sus) :	
8 ½" X 11" et 8 ½" X 14"	2,00 $
11" X 17"	3,00 $
Grand format	21,00 $/m²
Demandes particulières (conception, recherche, montages ou autres)	45,00 $/heure
Prise d'images par drone (vidéos/photos) (les frais de déplacements en sus et sont chargés en fonction de la politique de la MRC à cet effet)	50,00$/heure

SERVICE DE GESTION DES COURS D'EAU	
Frais techniques (arpentage, mise en plan, réalisation des plans et devis, surveillance de chantier, rapport de conformité et déplacement)	0,90 $/mètre linéaire
Document de soumission	55,00 $/copie
Service du professionnel de la MRC (demande adressée à la MRC pour l'utilisation des services du professionnel de la MRC en dehors de la gestion régulière d'un cours d'eau)	50,00 $/heure

SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENT	
Une municipalité ne possédant pas d'entente de service avec la MRC relativement à la fourniture de service en Inspection en bâtiment et requérant ledit service de façon ponctuelle devra défrayer pour ce service un coût de :	45,00 $ l'heure

SERVICE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE	
Pour toutes les municipalités de la MRC désirant retenir les services en prévention incendie offerts par un préventionniste qualifié de la MRC (les frais de déplacement sont en sus et sont chargés en fonction de la politique de la MRC à cet effet)	40,00 $ l'heure

DIVERS	
Photocopies générales N & B (11"x17" maximum)	0,50 $
Photocopies générales couleurs (11"x17" maximum)	1,25 $
Frais de chèques sans provisions	60,00 $
Télécopie (local /interurbain)	2,00 $ local 4,00 $ interurbain
Location de salle	200,00 $ (gratuit pour les partenaires)

LES VENTES POUR TAXES	
Frais de poste	15,00 $
Frais d'ouverture de dossier	150,00 $

*** * * LES PRIX INDIQUÉS NE COMPRENNENT PAS LES TAXES * * ***

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet (Québec) J3T 2C1 - Téléphone : (819) 519-2997 - Télécopieur : (819) 519-5367
Adresse électronique : mrcny@mrcny.qc.ca - Site Internet : www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca